

FNB Horizons Indice de FPI canadiennes à pondération égale (HCRE)

Survol du FNB

Nom :

FNB Horizons Indice de FPI canadiennes à pondération égale

Date de lancement :

Le 23 janvier 2019

Symbole :

HCRE

Symbole de l'indice

Bloomberg :

SOLCREW

Frais de gestion : *

0,50 %

Gestionnaire de placement :

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

Indice sous-jacent :

Indice Solactive Equal Weight Canada REIT (rendement global)

Admissibilité :

Tous les comptes de placement enregistrés et non enregistrés

Couverture de change :

Non

¹ Source : « Canada's REIT Industry Turns 25 », article publié sur le site de NAREIT, 19 juillet 2018.

² *Taxes de vente applicables en sus.

³ Comparativement à d'autres FNB canadiens reproduits physiquement dans la catégorie « Actions de l'immobilier » de Morningstar. En date du 16 janvier 2019, le fonds HCRE occupait la troisième place parmi les 11 FNB offrant les frais de gestion les plus bas.

Obtenez une exposition avantageuse sur le plan fiscal dans des titres boursiers canadiens de fiducies de placement immobilier

Selon la National Association of Real Estate Investment Trusts (« NAREIT »), le secteur canadien des fiducies de placement immobilier (FPI) était évalué à environ 60 milliards de dollars en 2018.

Le FNB Horizons Indice de FPI canadiennes à pondération égale (le « fonds HCRE ») offre une exposition dans les titres immobiliers par l'entremise d'un portefeuille diversifié de FPI. Une FPI est un titre inscrit à la cote d'une bourse, qui regroupe des sommes investies dans des biens immobiliers tels que des immeubles à bureaux, des complexes résidentiels, des entrepôts et des centres commerciaux. Les FPI sont propriétaires de ces biens et en assurent la gestion, et elles procurent aux investisseurs un revenu de location et un revenu provenant de la plus-value du capital si un bien est vendu en contrepartie d'un gain.

Le fonds HCRE vise à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT (rendement global) [l'« indice »], déduction faite des frais. L'indice est un indice à pondération égale composé de titres de fiducies de placement immobilier (FPI) inscrits à la cote d'une bourse canadienne.

Principales caractéristiques du fonds HCRE :

- **L'avantage de l'IRT :** Le fonds HCRE fait partie de la famille des FNB Horizons compris dans l'indice de rendement total (IRT). Le fonds est assujéti à un contrat de swap sur rendement total pour reproduire le rendement de l'indice. Cette structure réduit généralement les erreurs de coûts³ et de suivi associées à la reproduction d'un indice et permet d'augmenter l'efficacité fiscale.
- **Accès à des rendements avantageux sur le plan fiscal :** Aucune distribution imposable n'est prévue pour le fonds HCRE.
- **Réinvestissement automatique :** Le réinvestissement des distributions constituant l'indice est pris en compte dans la valeur liquidative du fonds HCRE à leur date ex-dividende, ce qui peut donner lieu à une composition plus efficace que celle des FNB dont la composition n'est que trimestrielle, voire mensuelle.

Pour en savoir plus sur la structure de l'IRT du fonds HCRE

Les titres sous-jacents qui composent l'indice ne sont pas physiquement détenus dans le fonds HCRE. Le rendement du fonds est plutôt distribué au moyen de contrats de swap dont les contreparties sont acceptables, soit les banques canadiennes de l'annexe 1 qui affichent au moins une cote de crédit A. Le contrat de swap est une obligation contractuelle exécutoire de distribuer les rendements quotidiens de l'indice au FNB, lesquels sont évalués à la valeur du marché chaque jour en fonction des variations de l'indice.

Les contreparties sont légalement tenues de distribuer les rendements exacts de l'indice, déduction non faite des frais

Avantages fiscaux

Le fonds HCRE ne reçoit aucune distribution directe des composantes de l'indice et, par conséquent, aucun versement de distributions n'est prévu. Les investisseurs qui détiennent une participation dans le fonds HCRE continuent d'être pleinement exposés au rendement total de l'indice en raison de la structure de son IRG, étant donné que la valeur des dividendes est prise en compte dans la valeur liquidative du FNB au lieu d'être reçue en tant que trésorerie pour ensuite être versée sous forme de distributions imposables.



FNB HORIZONS
par Mirae Asset

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

<http://www.FNBHorizons.com>

FNB Horizons Indice de FPI canadiennes à pondération égale (HCRE)

Incidences fiscales concernant les FNB de FPI canadiennes – À titre d'exemple hypothétique seulement

	FNB reproduit physiquement	HCRE
Capital investi	100 000 \$	100 000 \$
Rendement du marché (0 %)	0 \$	0 \$
Distribution reçue (5,00 %) ⁴	5 000 \$	5 000 \$
Valeur totale du portefeuille avant impôt	105 000 \$	105 000 \$
Impôts sur les dividendes (21,20 %) ⁵	1 060 \$	0 \$
Rendement total du portefeuille après impôt	103 940 \$	105 000 \$
Rendement prélevé en impôt sur les distributions	-1,06 %	0 %

L'exemple hypothétique présenté ci-dessus met en évidence les avantages des rendements après impôt attendus d'un placement effectué selon la structure de l'IRG de Horizons (HCRE) par rapport à un autre FNB composé de titres de FPI canadiennes reproduit physiquement dans un compte non enregistré, dans l'hypothèse où les deux FNB présentent un rendement de distributions de 5,00 % et suivent exactement le même univers de titres. L'exemple ne prend pas en considération la vente de parts des FNB ni la dette fiscale qui pourrait en résulter. En outre, l'exemple part du principe qu'il n'y a aucun changement dans les cours des composantes de l'indice. Enfin, l'exemple ne tient pas compte des frais liés aux FNB ni des commissions ou des frais qui seraient associés à l'achat ou à la vente de parts des FNB.

Il est important de noter que ni le fonds HCRE ni aucun des autres FNB de l'IRT proposés par les FNB Horizons ne requalifient le revenu de placement en tant que gains en capital.

⁴ Le rendement des distributions de 5,00 % est une moyenne pondérée du rendement des distributions sur les 12 derniers mois des composantes de l'indice, au 31 décembre 2018.

⁵ Il est pris pour hypothèse que les deux FNB sont détenus par un investisseur de l'Ontario dont le revenu est imposé en fonction de la quatrième tranche d'imposition la plus élevée et dont le taux d'imposition marginal serait de 46,41 % sur les gains en capital et de 23,20 % sur les « autres revenus ». Un taux d'imposition mixte hypothétique de 21,20 % est utilisé pour tenir compte de la qualification fiscale moyenne des rendements d'un panier de titres de FPI (qui prend pour hypothèse un taux d'environ 9,73 % sur les autres revenus et de 11,47 % sur les gains en capital). Le taux d'imposition marginal pondéré qui s'applique aux composantes de l'indice plafonné des FPI S&P/TSX se rapporte à l'année civile 2017. Il ne s'agit pas d'une représentation précise de la qualification fiscale qui serait réellement réalisée par les rendements des titres sous-jacents de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT. Étant donné que la pondération et le rendement des composants sous-jacents de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT changent fréquemment, le taux d'imposition marginal pondéré variera considérablement.

Pour en apprendre davantage, veuillez consulter le www.FNBHorizons.com/ETF/HCRE



Tout placement dans le FNB Horizons Indice de FPI canadiennes à pondération égale géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « FNB ») peut donner lieu à des commissions, à des frais de gestion et à des dépenses. Le FNB n'est pas garanti, sa valeur fluctue fréquemment et son rendement passé pourrait ne pas se répéter. Le prospectus contient des informations détaillées importantes au sujet du FNB. Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement.

Les FNB Horizons à indice de rendement total (« FNB IRT Horizons ») sont généralement des FNB indiciaires qui utilisent une structure de placement novatrice appelée « swap de rendement total » pour produire des rendements indiciaires de façon peu coûteuse et fiscalement avantageuse. Contrairement à un FNB de reproduction physique qui achète généralement les titres contenus dans l'indice pertinent dans les mêmes proportions que celui-ci, la plupart des FNB IRT Horizons utilisent une structure synthétique qui n'achète jamais directement les titres d'un indice. Le FNB reçoit plutôt le rendement total de l'indice par la conclusion d'un contrat de swap sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties, généralement de grandes institutions financières, qui lui fourniront le rendement total de l'indice en échange des intérêts réalisés sur les liquidités détenues par le FNB. Les distributions versées par les composantes de l'indice sont automatiquement reflétées dans la valeur liquidative du FNB. Par conséquent, le FNB IRT Horizons reçoit le rendement total de l'indice (avant les frais), reflété dans le cours des actions du FNB, et les investisseurs ne devraient pas recevoir de distributions imposables. Certains FNB IRT Horizons (Horizons NASDAQ-100® Index ETF et FNB Horizons Indice actions américaines à grande capitalisation) ont recours à la reproduction physique au lieu d'un swap de rendement total. Le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces et le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces en dollars américains ont recours à des comptes d'opérations au comptant et ne font pas le suivi d'un indice, mais plutôt d'un taux d'intérêt composé versé sur les dépôts en espèces susceptible de varier au fil du temps.

L'information contenue dans le présent document ne reflète que les règles fiscales générales; elle ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme un avis fiscal. La situation des investisseurs peut différer de celles des exemples. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement.

Solactive AG ne parraine pas, n'endosse pas, ne vend pas ni n'appuie de quelque manière que ce soit l'instrument financier. En outre, Solactive AG n'offre aucune garantie expresse ou implicite ni aucune assurance concernant les résultats liés à l'utilisation de l'indice, à sa marque ou à son cours en tout temps ou à tous autres égards. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'indice est correctement calculé. Malgré ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs contenues dans l'indice à des tiers, y compris aux investisseurs ou aux intermédiaires financiers de l'instrument financier. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni l'octroi d'une licence d'utilisation de l'indice ou de sa marque relativement à l'instrument financier ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir des fonds dans cet instrument financier, ni ne représente de quelque manière que ce soit une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans cet instrument financier.